

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI 24 JUIN 2020 à 14 heures 30**

**ECOMUSEE DE MARQUEZE  
ROUTE DE LA GARE  
40630 SABRES**

**AVERTISSEMENT COVID-19**

Dans le contexte évolutif de l'épidémie de coronavirus et de lutte contre sa propagation, la tenue de l'assemblée générale pourrait être restreinte par décisions des autorités publiques ou pour des raisons de sécurité.

En particulier, l'assemblée pourrait être tenue à huis clos (hors la présence physique des actionnaires), si la situation actuelle perdure (ou encore l'admission des actionnaires restreinte par décisions des autorités publiques ou pour des raisons de sécurité).

Ainsi, la Société invite dès maintenant les actionnaires à anticiper et à privilégier (i) le vote par correspondance ou à donner procuration au président de l'assemblée, et (ii) la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com) à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales.

Les actionnaires sont également invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la Société [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com).